



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 1^{er} mars 2019
N°622

SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2019

Solde Le solde général d'exécution au 31 janvier 2019 s'établit à -17,3 Md€ contre -10,8 Md€ à fin janvier 2018.

Dépenses Au 31 janvier 2019, les dépenses du budget général atteignent 27,6 Md€ contre 29,5 Md€ au 31 janvier 2018 en raison d'effets calendaires, tandis que les prélèvements sur recettes s'établissent à 4,0 Md€ contre 4,1 Md€ au 31 janvier 2018.

Recettes Au 31 janvier 2019, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 19,3 Md€ contre 25,7 Md€ à fin janvier 2018.

Les recettes fiscales nettes à fin janvier 2019 sont inférieures de 6,4 Md€ par rapport à fin janvier 2018 en raison de la mise en œuvre du prélèvement à la source qui modifie le rythme infra-annuel des décaissements et des encaissements d'impôt sur le revenu. En particulier, un acompte de 60% des réductions et des crédits d'impôts a été versé aux contribuables par anticipation en janvier 2019 afin que la trésorerie de tous soit préservée, pour un montant total de 5,4 Md€.

À fin janvier 2019, les recettes non fiscales sont stables par rapport au 31 janvier 2018.

Comptes spéciaux Le solde des comptes spéciaux s'établit à -5,0 Md€ au 31 janvier 2019 contre -2,8 Md€ à fin janvier 2018.

Contact presse : Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

La situation du budget de l'État

Au 31 janvier 2019

Adresses Internet : <http://www.economie.gouv.fr/situation-mensuelle-budgetaire-au-31-janvier-2019>

Ou : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/documentation-budgetaire/la-situation-mensuelle-du-budget-de-letat.html>

Solde Le solde général d'exécution au 31 janvier 2019 s'établit à -17,3 Md€ contre -10,8 Md€ à fin janvier 2018.

Dépenses Les dépenses du budget général atteignent 27,6 Md€ contre 29,4 Md€ au 31 janvier 2019, tandis que les prélèvements sur recettes s'établissent à 4,0 Md€ contre 4,1 Md€ au 31 janvier 2018.

Recettes Au 31 janvier 2019, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 19,3 Md€ contre 25,7 Md€ à fin janvier 2018.

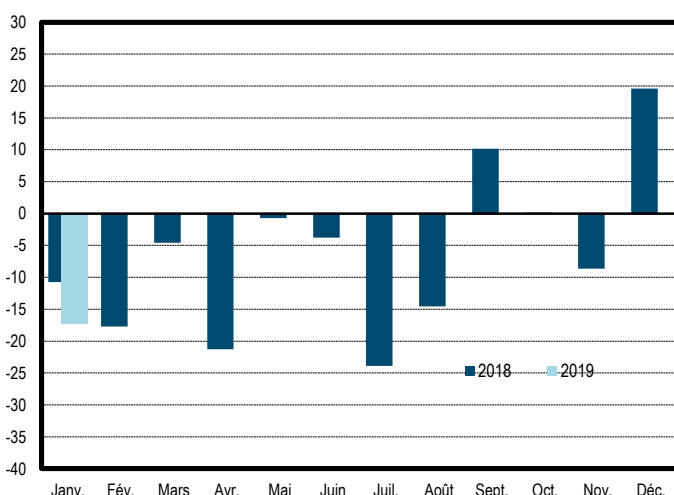
Solde (hors FMI)

en millions d'euros	2017	2018	Niveau à la fin janvier			janvier 19 / janvier 18
			2017	2018	2019	
Solde du budget général	-73 348	-76 877	-7 965	-7 961	-12 295	
Dépenses (budget général et prélèvements sur recettes)	386 935	390 692	33 381	33 617	31 633	-5,9%
Recettes (nettes des remboursements et dégrèvements)	313 589	313 815	25 417	25 656	19 337	-24,6%
Solde des comptes spéciaux	5 530	824	2 568	-2 794	-4 960	
dont avances aux collectivités territoriales	161	582	-4 940	-4 873	-4 951	
Solde des budgets annexes*	-	150	-	-	-	
Solde général d'exécution	-67 668	-76 053	-5 396	-10 756	-17 255	

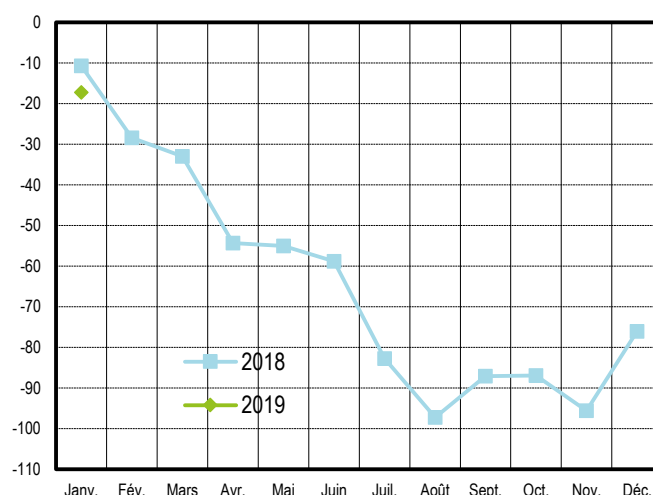
* Le solde général d'exécution présenté dans la loi de règlement intègre désormais le solde des deux budgets annexes.

Solde d'exécution (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles



cumul depuis le début de l'année



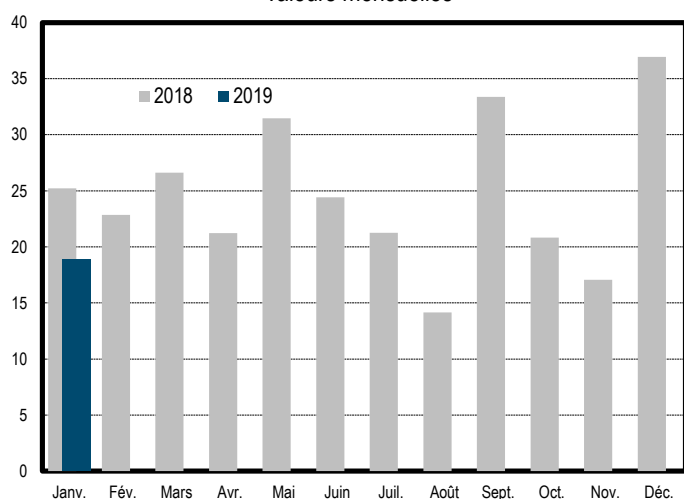
Recettes (nettes des remboursements & dégrèvements)

en millions d'euros	Exécution	LFI	Niveaux à la fin janvier		Variations à la fin janvier	
	2018	2019	2018	2019	Périmètre courant	Périmètre constant
Recettes fiscales - nettes ⁽¹⁾	295 421	273 532	25 221	18 859	-25,2%	-25,2%
Impôt sur le revenu – net ⁽²⁾	73 010	76 139	4 902	-2 839	-157,9%	-157,9%
Impôt sur les sociétés – net ^{(1) (3)}	27 386	31 445	-149	-198	33,1%	33,1%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	13 691	13 245	1 282	1 196	-6,7%	-6,7%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – nette ⁽¹⁾	156 729	129 182	17 199	17 536	2,0%	2,0%
Autres recettes fiscales – nettes ⁽¹⁾	24 604	23 521	1 987	3 163	59,2%	59,2%
Recettes non fiscales	13 886	12 487	345	381	10,3%	10,3%
Recettes du budget général (hors fonds de concours)	309 306	286 019	25 566	19 240	-24,7%	-24,7%
Fonds de concours	4 508	5 337	89	97	8,8%	8,8%
Recettes du budget général (yc fonds de concours)	313 815	291 356	25 656	19 337	-24,6%	-24,6%

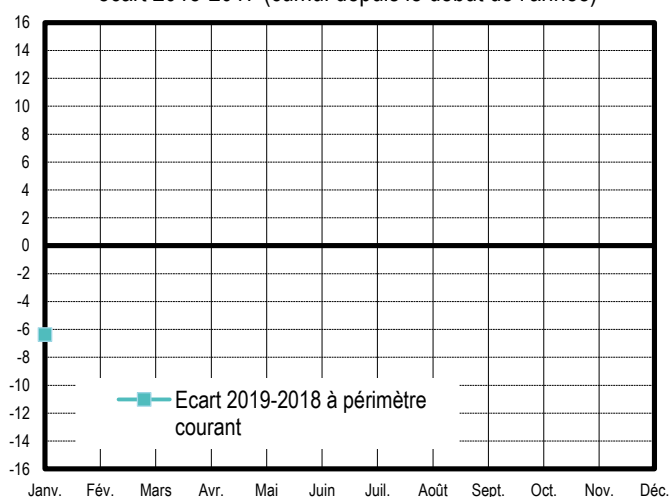
(1) Recettes nettes des remboursements et des dégrèvements ; (2) Recettes d'impôt sur le revenu nettes des remboursements et des dégrèvements ; (3) Hors CSB

Recettes fiscales nettes (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles

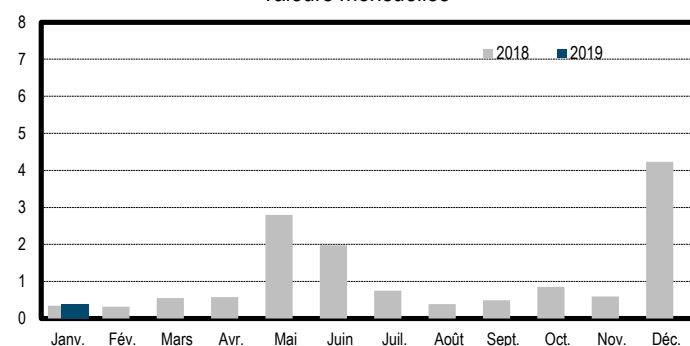


écart 2018-2017 (cumul depuis le début de l'année)

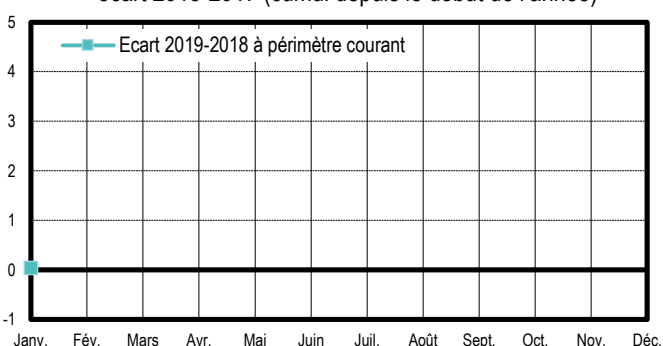


Recettes non fiscales (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles



écart 2018-2017 (cumul depuis le début de l'année)

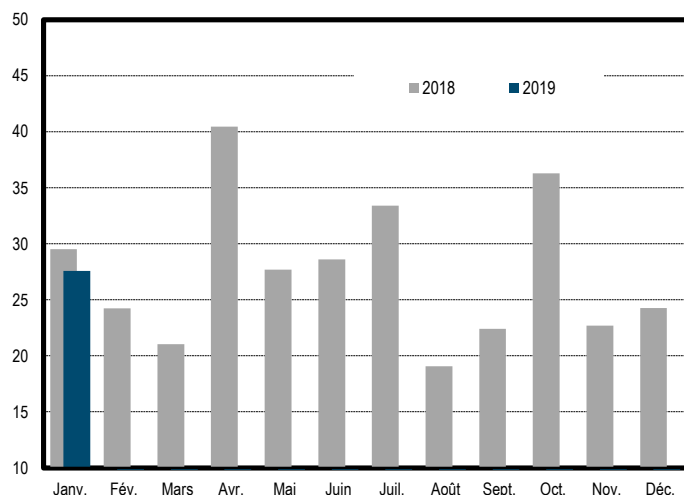


Dépenses (hors remboursements & dégrèvements)

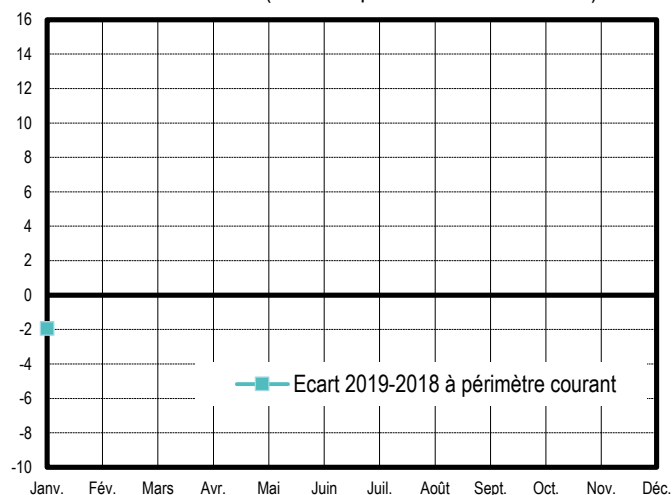
en millions d'euros	Exécution	Niveaux à la fin janvier		Variations à la fin janvier	
	2018	2018	2019	Périmètre courant	Périmètre constant
Dotation des pouvoirs publics	992	992	991	0,0%	0,0%
Dépenses de personnel	129 626	11 260	11 507	2,2%	2,2%
Dépenses de fonctionnement ⁽¹⁾	54 036	6 094	6 599	8,3%	8,3%
Charges de la dette de l'État	41 541	231	215	-7,1%	-7,1%
Dépenses d'investissement	11 811	1 499	1 641	9,5%	9,5%
Dépenses d'intervention	90 173	9 357	6 547	-30,0%	-30,0%
Dépenses d'opérations financières	1 544	85	87	2,5%	2,5%
Dépenses du budget général ⁽¹⁾	329 722	29 518	27 588	-6,5%	-6,5%
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	40 325	2 406	2 303	-4,3%	-4,3%
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	20 645	1 693	1 743	2,9%	2,9%
Prélèvements sur recettes	60 970	4 099	4 045	-1,3%	-1,3%
Dépenses du budget général et prélèvements sur recettes	390 692	33 617	31 633	-5,9%	-5,9%

Dépenses du budget général (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles



écart 2018-2017 (cumul depuis le début de l'année)



en millions d'euros	2017			2018			2019
	LFI	LFR2	EXE	LFI	LFR	EXE	LFI
Dépenses	385 530	388 034	386 935	389 871	390 725	60 970	400 023
Prélèvements sur recettes	63 064	60 796	60 161	60 259	60 783	60 970	62 018
Dépenses du budget général	322 466	327 238	326 775	329 612	329 942	329 722	338 004
- dont dépenses financées hors fonds de concours	318 536	323 308	322 638	326 280	326 360	325 214	332 667
Recettes	310 783	308 692	313 587	303 169	310 520	313 815	291 356
Recettes fiscales nettes	292 348	291 322	295 633	286 605	293 329	295 421	273 532
Recettes non fiscales	14 505	13 440	13 818	13 232	13 609	13 886	12 487
Fonds de concours	3 930	3 930	4 136	3 332	3 582	4 492	5 337
Solde des comptes spéciaux	5 412	5 209	5 530	1 021	160	824	985
Dont avances aux collectivités territoriales	437	911	161	489	489	582	-15
Solde des budgets annexes*	15	25	150	8	25	0	4
Solde général d'exécution	-69 320	-74 107	-67 668	-85 673	-80 021	-76 053	-107 678
Pour mémoire : remboursements et dégrèvements	108 834	113 282	112 573	119 968	124 615	125 711	135 883

* Le solde général d'exécution pour 2018 est provisoire et sera complété du solde des budgets annexes en mars 2019.

Changements de périmètre et de titre de dépense intervenus entre 2018 et 2019

Afin de comparer l'exécution de l'année courante (2019) avec celle de l'année précédente (2018), la situation mensuelle budgétaire (SMB) doit retracer l'exécution 2018 des mesures de périmètre et des changements d'imputation de la dépense intervenus entre les deux années. Celles-ci doivent donc être comparées à *périmètre et à format constants*. Ces mesures de périmètre seront prises en compte à partir de la SMB à fin mars.

Principales mesures de périmètre :

En 2018, les mesures de périmètre et de transfert ont un impact total de -24,7 Md€ sur les recettes fiscales et -0,7 Md€ sur les recettes non fiscales, soit un total de -25,5 Md€.

Recettes fiscales

Les transferts à destination des organismes de sécurité sociale sont augmentés de 32,5 Md€, résultant du financement par l'État de la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations et en contrepartie de l'affectation à l'État du rendement du prélèvement social sur les revenus du patrimoine (3,3 Md€) et du prélèvement social sur les produits de placement (4,0 Md€) intégrés aux prélèvements de solidarité (ligne 1427).

La LFI pour 2018 prévoit la reprise de TICPE dans le cadre de la recentralisation du revenu de solidarité active en Guyane et à Mayotte (+0,1 Md€). Par ailleurs, elle prévoit de porter à 1 206 M€ le montant de TICPE affectée à l'AFITF (soit + 178 M€ par rapport à 2018) et de fixer à 7 246 M€ le montant de TICPE affectée au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » (soit +80 M€ par rapport à 2018).

La LFI pour 2019 prévoit également la rebudgétisation de la fraction de la taxe sur les transactions financières (TTF) jusqu'alors affectée à l'Agence française de développement (AFD) (+270 M€), une baisse de plafond de la taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises affectées aux chambres de commerce et d'industrie (+100 M€) ainsi que l'affectation d'une fraction de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) à Action Logement Services (-100 M€). Enfin, la LFI pour 2019 rebudgétise le plafond de diverses taxes affectées (ligne 1499) et prévoit la diminution d'un plafond relatif aux taxes et redevances perçues par les agences de l'eau (ligne 1799).

Recettes non fiscales

La LFI pour 2019 prévoit la suppression des loyers budgétaires des ministères civils (-882 M€) ainsi que des frais d'assiette et de recouvrement supplémentaires en contrepartie du transfert de TVA à la Sécurité sociale (+0,160 Md€).

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre concernant les recettes :

Ligne	Recettes fiscales	Montant en Md€
1427	Prélèvements de solidarité	7,4
1499	Recettes diverses (dont plafonds de taxes affectées)	0,3
1501	TICPE	-0,2
1601	TVA – transfert à la Sécurité sociale	-32,5
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès	-0,1
1797	Taxe sur les transactions financières	0,3
1799	Diminution du plafond applicable aux taxes et redevances perçues par les agences de l'eau	0,1
	Total	-24,7
	Recettes non fiscales	
2209	Suppression des loyers budgétaires des ministères civils	-0,9
2303	Frais d'assiette et de recouvrement perçus au titre du transfert de TVA à la Sécurité sociale	+0,2
	Total	-0,7

Sur les dépenses du budget général :

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre et d'imputation intervenus entre 2018 et 2019 qui impactent le suivi de la dépense.

Le montant total des mesures de périmètre relatives aux dépenses du budget général et prélèvements sur recettes (- 698 M€) correspond, d'une part, aux mesures incluses dans le projet de loi de finances (PLF) déposé au Parlement et, d'autre part, aux amendements lors du vote du PLF par les assemblées.

Sur le budget général, ces mesures concernent principalement la suppression des loyers budgétaires (-0,88 Md€), la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges (-0,66 Md€), ou encore la suppression de l'exonération « travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi » (TO-DE) dans le secteur agricole (-0,27 Md€). Ces mesures sont complétées par des mouvements contraires, notamment la suppression du crédit d'impôt apprentissage et son remplacement par une dépense budgétaire (0,21 Md€).

<i>(en M€)</i>	Mesures de transfert et de périmètre
Titre 2	-19
<i>dont T2 HCAS</i>	-12
<i>dont T2 CAS</i>	-7
Titre 3	-294
Titre 5	0
Titre 6	-370
Titre 7	0
Total Budget Général	-683
PSR	-14
Total Budget Général et PSR	-698